



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021-06/DCSE/BPE/M du 20 avril 2021 est prescrite pendant 31 jours consécutifs, du **LUNDI 31 mai 2021 à 9h00 au MERCREDI 30 juin 2021 à 17h00**, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société GSM, domicilié 49 bis, avenue Franklin Roosevelt – 77210 Avon, au titre des articles L. 181-1 et L.181-2 du code de l'environnement pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de chailles située sur le territoire des communes de Villemaréchal et Lorrez-le-Bocage-Préaux.

Le périmètre de l'enquête publique comprend les communes de Villemaréchal et Lorrez-le-Bocage-Préaux.

Le projet relève des rubriques 2.5.1.0-1 (autorisation) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et des rubriques 1.1.1.0 (déclaration); 2.1.5.0, 3.3.1.0, 3.2.3.0 (autorisation); 2.1.1.0 (non classé) de la nomenclature des installations ouvrages, travaux et activités (IOTA)

Pendant toute la durée de l'enquête, **le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :**

- **en mairie de Villemaréchal** aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - en version papier
 - en version numérique, sur un poste informatique dédié, fourni par Publilégal
- **en mairie Lorrez-le-Bocage-Préaux** aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - en version papier
- **sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne**, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- **sur les registres d'enquête en version « papier »**, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, et ouverts **en mairies de Villemaréchal et Lorrez-le-Bocage-Préaux** aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- **sur le registre dématérialisé accessible :**
 - à la **mairie de Villemaréchal**, sur un poste informatique dédié, fourni par Publilégal
 - **sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne**, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
 - **par courrier électronique** à l'adresse suivante : carriere-villemarechaletlorrezlebocagepreaux-gsm@enquetepublique.net

Jusqu'à la fin de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être également directement adressées au commissaire enquêteur, par voie postale au siège de l'enquête (Mairie de Villemaréchal – 8, rue de la mairie – 77710 Villemaréchal – Objet : EP GSM – Villemaréchal/Lorrez-le-Bocage-Préaux – Carrière de chailles). Celles-ci seront annexées au registre « papier » et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande

Le commissaire enquêteur, Madame Nicole SOILLY, Cadre supérieur de la Poste à la retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux lieux, dates et heures suivants :

- **Mairie de Villemaréchal** (77 710), sise 8, rue de la mairie
 - mercredi 2 juin 2021 de 09h00 à 12h00
 - mercredi 16 juin 2021 de 09h00 à 12h00
 - samedi 26 juin 2021 de 09h00 à 12h00
- **Mairie de Lorrez-le-Bocage-Préaux** (77 710), sise 1, rue Emile Bru
 - lundi 31 mai 2021 de 14h00 à 17h00 (1er jour de l'Enquête publique)
 - mercredi 9 juin 2021 de 14h00 à 17h00
 - mercredi 30 juin 2021 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'Enquête publique)

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société GSM (interlocuteur : M. Olivier GABENS, – Tél. : 06.75.62.56.27 – courriel : ogabens@gsm-granulats.fr).

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE/BPE 12, rue des Saints-Pères – 77 010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies de Villemaréchal et Lorrez-le-Bocage-Préaux, en Préfecture de Seine-et-Marne et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne.